



République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 novembre 2021

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

**Présents :** Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX

**Absents excusés :** Angélique VAN HOECKE (procuration à Emmanuelle LAURE), Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Patrick DUMAS), Adeline SIBELLE (procuration à Fabien JACQUET), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Philippe GAVAGGIO, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Frédéric LEGER

**2021\_42 - Objet : Décision modificative n°04/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au remboursement de cautions.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

**BUDGET COMMUNAL**

Désignation des articles			
Num	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
165	Dépôts et cautionnements reçus		+ 1 450,00 €
21571	Matériel roulant	- 1 450,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,  
Michel BRULHART

